Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2032/2003 DE LA COMMISSION

du 4 novembre 2003

concernant la seconde phase du programme de travail de dix ans visé à l'article 16, paragraphe 2, de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits biocides, et modifiant le règlement (CE) nº 1896/2000

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 307 du 24.11.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1451/2007 de la Commission du 4 décembre 2007	L 325	3	11.12.2007

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R2032:20070104:FR:PDF